Nord : 12 ans de prison pour avoir tiré au pistolet-mitrailleur sur un étudiant

18/11/2017 à 8h23

Un homme de 21 ans a été condamné vendredi par la cour d'assises des mineurs de Douai (Nord) à douze ans de réclusion criminelle pour avoir gravement blessé par balles un étudiant de 20 ans qui se rendait en discothèque à Lille en 2014.

> *«Il n'y avait pas d'intention d'homicide, pas de volonté de tuer. Tous les tirs ont été dirigés vers les jambes […] Dès le premier interrogatoire, il a présenté ses excuses à la victime, il a demandé comment elle allait, il a fait preuve d'empathie », a réagi l'avocat du tireur Me Alexandre Demeyère-Honoré.*

Le 19 janvier 2014, cet étudiant avait été blessé au pistolet-mitrailleur aux jambes, au bassin et au ventre sur le chemin d'une boîte de nuit dans le quartier lillois de Moulins «*pour le seul motif qu'il a pris la défense de jeunes filles qui se faisaient insulter*», avait indiqué au moment des faits le parquet de Lille.

Il «*se rendait dans une boîte pour fêter son anniversaire en compagnie de trois jeunes filles quand ils ont été apostrophés sur la route par un groupe de jeunes*», a détaillé l'avocat de la victime, Me Gildas Brochen. S'est ensuivi «*une altercation verbale*» puis l'un des jeunes a « *tiré en direction de mon client au fusil-mitrailleur MP40. Huit balles ont été tirées dont cinq ont touché mon client*», a-t-il ajouté. […]

Jugé depuis lundi, l'accusé était âgé de 17 ans au moment des

faits. A ses côtés, étaient jugés quatre complices présumés : l’un a été acquitté et deux autres condamnés à quatre mois et un an de prison. Le quatrième, âgé de 15 ans au moment des faits, sera finalement jugé devant un tribunal pour enfants.